



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil communautaire, convoqués par lettre en date du 22 septembre 2016, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H40, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président. Après l'appel nominal auquel procède M. Alain NOGAREDE, secrétaire de séance, le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le procès-verbal littéral de la séance du 29 juin 2016

☞ **SOLLICITE** (par 66 voix pour et 8 abstentions sur 74 élus présents ou représentés) de Monsieur le Préfet le report de la publication de son arrêté de fusion du GEA et de la CCPN afin de pouvoir y intégrer l'évolution des compétences objet de la présente délibération, **ADOPTE** l'évolution des compétences du GEA, telle qu'annexée à la présente délibération, conformément à la procédure de l'article L5217 du CGCT (*procédure de droit commun*), **DEFINIT** l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ainsi qu'il suit :

- Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire : sont considérées d'intérêt communautaire, toutes les voiries – au sens du Code de la voirie routière – communales, classées au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination.
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : sont considérés d'intérêt communautaire :
 - les parcs de stationnement de surface, ouverts, gratuits, classés au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination.
 - les parcs de stationnement payants suivants :
 - le parking de la Gare à Evreux
 - le parking de l'Hôtel de ville d'Evreux
 - le futur Parking du site de Tilly à Evreux

DEFINIT l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ainsi qu'il suit :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire suivants :
 - Equipements aquatiques existants (Piscines Jean Bouin et Plein Soleil à Evreux) et futurs
 - Musée d'Art, d'Histoire et d'Archéologie d'Evreux
 - Hippodrome de Navarre à Evreux
 - Future Salle Omnisports d'Evreux/Nétreville dédiée au basket

INVITE les communes membres du GEA dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération, à se prononcer :

- sur la gouvernance du futur EPN selon le droit commun,
- sur l'adoption des compétences du GEA telles qu'annexées à la présente délibération

et **S'ENGAGE** à étudier, dans le cadre du futur EPN, le transfert du Conservatoire à Rayonnement Départemental, de la Médiathèque, des bibliothèques d'intérêt communautaire ainsi que des gymnases d'intérêt communautaire

☞ **DESIGNE** Mme Patricia LEON, en qualité de représentante du Grand Evreux Agglomération au sein du Conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre d'Evreux en remplacement de M. Jean-Robert DAIX

☞ **DEBAT** du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'association Eure Expansion de 2010 à 2014

☞ **CEDE** à la SAS JPL AUTOMOBILES représentée par Monsieur Jean-Paul LECLUSE ou toute société qu'elle se substituera à la condition que Monsieur Jean-Paul LECLUSE en soit le gérant, environ 8 700 m² de la parcelle cadastrée AD 138p, située sur le parc d'activités de la Rougemare, au prix hors taxe de 304 500 € pour l'implantation de la concession AUDI, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à fixer, en tant qu'éléments substantiels au contrat, la superficie et la parcelle attribuée à cette implantation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **PREND ACTE** du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau – secteurs Eau potable – Assainissement collectif – Assainissement non collectif – lequel rapport sera mis à disposition des administrés dans les mairies des communes membres du GEA

☞ **DECIDE** de procéder au règlement du rachat auprès de CITEC Environnement, des bacs roulants pour la collecte hermétique des ordures ménagères et du tri sélectif, s'élevant à la somme de 132 733,29 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord transactionnel à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération et la Société CITEC Environnement.

☞ **ADOPTÉ** la Décision modificative n°2 du budget 2016

☞ **DECIDE** la reprise totale de la provision de 600 000 € constituée au regard du risque de contentieux lié à l'intervention d'un micro-tunnelier dans le cadre de la construction de l'Usine de traitement de l'eau potable, un accord transactionnel ayant été conclu au bénéfice du GEA et **FIXE** le montant de cette reprise de provision à 600 000 €

☞ **DECIDE** la constitution d'une provision complémentaire pour risques et charges au titre du risque d'indemnisation du groupement OTV/Pinto dans le cadre de la construction de l'Usine de traitement d'eau potable et **FIXE** le montant de cette provision à 450 000 €

☞ **DECIDE** de faire bénéficier les agents non titulaires du GEA, du dispositif de « transfert primes/points » sur le même modèle que les agents titulaires et stagiaires, et **INSTAURE** un abattement équivalent à celui des agents titulaires et stagiaires sur les primes perçues par les agents contractuels dont l'indice est octroyé par référence à celui d'une grille revalorisée.

GRAND EVREUX AGGLOMERATION EVOLUTION DES COMPETENCES EN VUE DE LA FUSION

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1° En matière de développement économique :

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

3° En matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4° En matière de politique de la ville :

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance (animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance dans le cadre d'un CISPD, en articulation avec le CLSPD porté par la ville d'Evreux)
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations recouvrant les missions suivantes :

- 1°) l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 3°) la défense contre les inondations et contre la mer ;
- 4°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

6° En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ;

7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPETENCES OPTIONNELLES

8° - Création ou aménagement et entretien de **voiries d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire**, toutes les voiries – au sens du Code de la voirie routière – communales, classées au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination.

- Création ou aménagement et gestion de **parcs de stationnement d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire** :

- les parcs de stationnement de surface, ouverts, gratuits, classés au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination.

- les parcs de stationnement payants suivants :

- le parking de la Gare à Evreux
- le parking de l'Hôtel de ville d'Evreux
- le futur Parking du site de Tilly à Evreux

9° Assainissement

10° Eau :

11° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : **lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;**

12° Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire suivants :

- Equipements aquatiques existants (Piscines Jean Bouin et Plein Soleil à Evreux) et futurs
- Musée d'Art, d'Histoire et d'Archéologie d'Evreux
- Hippodrome de Navarre à Evreux
- Future Salle Omnisports d'Evreux/Nétreville dédiée au basket

COMPETENCES FACULTATIVES

13° Ruissellement

14° Animation, coordination, évaluation et mise à jour du SAGE de l'Iton.

15° Propreté mécanique et manuelle de la chaussée et de ses dépendances

16° Développement de l'enseignement supérieur

17° Appui à la recherche

18° Appui à la formation professionnelle

19° Développement des usages et réseaux numériques

20° Cohésion sociale et territoriale

21° Soutien aux activités et manifestations événementielles à rayonnement communautaire

22 ° Soutien au sport de compétition de haut niveau dans les domaines suivants :

- **Basket Ball**
- **Volley Ball**
- **Hand Ball**

23 ° Fourrière animale